Journal communal N° 8 - Septembre 2014

PROCHAINES MANIFESTATIONS



Troc de vêtements pour dames Automne / Hiver

Comme de coutume, le troc aura lieu sur trois jours consécutifs, soit :

Mardi 16 septembre 2014 : Dépôt des vêtements

Mercredi 17 septembre 2014 :

Jeudi 18 septembre 2014 : Retrait des marchandises

Art-Expo

L'exposition d'art se déroulera du vendredi 3 au dimanche 5 octobre 2014.

Evénements organisés par : Founex-Loisirs - Salle communale

Fête des châtaignes

Samedi 18 octobre 2014, venez déguster les châtaignes de saison à la salle communale, où seront également servis repas et boissons.

Organisé par : Amicale des châtaignes



(7)

Z

Bricolage pour enfants

Cette année, les enfants seront invités à confectionner des lanternes en raves.

Mercredi 12 novembre 2014, foyer de la salle de spectacles.

Organisé par : Founex-Loisirs

Union Sportive de Terre Sainte Match de football de l'équipe « fanion » (1ère ligue)

Ce match, opposant l'USTS au FC Martigny Sports aura lieu le samedi 13 septembre 2014 à 18h00, au Centre sportif des **Rojalets (Coppet)**

L'entrée y est gratuite pour tous les habitants de Founex, sur présentation d'une attestation de domicile. Ce document peut être obtenu gratuitement au bureau de l'administration communale.

Etat Civil

Naissances	
30.06.2014	Aymerick Waeber
15.07.2014	Rio Rajoub
30.07.2014	Nadia Goloubev
Félicitations aux heureux parents.	

Mariages	
06.06.2014	Mme Liudmila Platon & M. Jean-Philippe Schaeffer
12.07.2014	Mme Alexia Boizot & M. David Spoerl
18.07.2014	Mme Laura Italici & M. Xavier Ricbour
Tous nos vœux de bonheur.	

Décès		
07.06.2014	Mme Claudine Henriod	
11.06.2014	Mme Barbara Hilke	
15.06.2014	Mme Lucie Ebinger	
20.08.2014	M. Michel Bovy	

Nos condoléances aux familles.

TOURNAL COMMUNAL

N° 8 - Septembre 2014

Informations de la Municipalité

Chères Founachues, chers Founachus,

Comme de coutume, nous vous donnons ci-dessous quelques informations communales et régionales.

Fermeture du poste de Gendarmerie de Coppet

Le 30 juin 2014 le poste de Gendarmerie de Coppet a fermé définitivement, ses locaux inadaptés ne répondant plus aux exigences sécuritaires.

Les activités de la Gendarmerie seront désormais déployées installations d'épuration. sur le territoire de Terre Sainte par les unités mobiles ainsi que par l'ensemble du personnel de la Gendarmerie territoriale. Nous vous rappelons le système « E-plaintes », mis à disposition du public depuis décembre 2013, lequel devrait faciliter le dépôt de certaines plaintes pénales. Par ailleurs, un répondant de proximité pour l'ensemble du district est entré en service le 1er juillet dernier. Il a pour mission prioritaire d'agir sur les problématiques récurrentes et de jouer le rôle d'intermédiaire entre les autorités politiques et la gendarmerie.

La liste des postes de gendarmerie et les horaires d'ouverture sont accessibles à l'adresse www.police.vd.ch.

Présidence du Conseil communal

Madame Christa von Wattenwyl, Présidente du Conseil communal depuis le 1er juillet 2011, a souhaité guitter cette charge à fin juin 2014. La Municipalité tient à la remercier pour son travail, ainsi que pour son excellente collaboration tout au long de son mandat.

Monsieur Maurice Michielini a été brillamment élu par le Conseil communal pour lui succéder, ceci lors de la séance du 23 juin dernier. Nous lui souhaitons beaucoup de plaisir dans l'exercice de cette nouvelle fonction.

Inauguration de la STEP intercommunale

La mise en eau de la nouvelle station d'épuration intercommunale a eu lieu le 26 mai dernier. S'en est suivie la mise en route de la filière « digestion » courant juillet et la mise en route de la filière « boues » durant le mois d'août. L'inauguration officielle aura lieu le 26 septembre prochain.

Une journée portes ouvertes suivra le lendemain, soit le samedi 27 septembre. L'occasion sera donnée de visiter les nouvelles



Madame Carmen Ayala et Monsieur Gilles Singy, tous deux collaborateurs auprès du Service de la conciergerie, fêtent cette année respectivement leurs 25 et 20 ans d'activités. Mme Ayala s'occupe plus particulièrement de l'entretien de la Maison de commune et de l'atelier communal, alors que M. Singy est responsable de l'entretien de la salle de spectacles. La Municipalité adresse à tous deux ses plus sincères et chaleureux remerciements pour tout le travail accompli au long de ces années.

L'étude concernant l'installation de deux abribus à l'arrêt « Founex-Ouest » arrive à bout touchant. Une demande de crédit sera présentée au Conseil communal lors de sa séance du 8 décembre prochain.

Conseil communal du 23 juin 2014

Lors de sa séance du 23 juin 2014, le Conseil communal de Founex a :

Adopté le préavis municipal N° 47/2011-2016 concernant la modification du Plan partiel d'affectation "En Balessert" et son règlement;

Approuvé le préavis municipal N° 48/2011-2016 concernant une demande de crédit complémentaire du compte d'investissement N° 354.5030.060, d'un montant de CHF 29'640.91, relatif à l'agrandissement de la salle des maîtres;

Approuvé le rapport de gestion 2013, accepté les dépassements du budget pour un total de CHF 47'714.91 et adopté les comptes pour l'année 2013;

Adopté l'arrêté d'imposition 2015.

Prochaines séances

Lundi 6 octobre 2014 à 20 h 00 & Lundi 8 décembre 2014 à 18 h 30

Zoom avant sur la ferronnerie d'art

Monsieur Lucien Ferrari est arrivé à Founex le 1er juillet 1967, date à laquelle il a repris la forge tenue alors par feu M. Georges Vullioud.

Spécialisé dans la ferronnerie d'art, Lucien Ferrari a effectué son apprentissage à Ascona au Tessin et a ensuite poursuivi ses études à Bâle où il a obtenu une maîtrise fédérale assortie d'un premier prix pour la réalisation d'une enseigne que vous pouvez voir encore aujourd'hui sur la façade de son atelier.





Son entreprise compte aujourd'hui 3 ouvriers et 2 apprentis. Il y a lieu de noter que M. Ferrari a toujours favorisé la formation de jeunes. Nous en voulons pour preuve qu'il forme aujourd'hui son trentième apprenti.

Il nous a confié travailler toujours avec autant de plaisir et ses réalisations se font naturellement selon les goûts de ses clients.



Durant sa carrière, il a également travaillé outre-mer ainsi que dans divers pays européens.

Monsieur Lucien Ferrari vous accueillera volontiers dans son atelier à la Grand'Rue 15 à Founex et vous pourrez également le joindre aux numéros ci-dessous.

Bureau: 022/776.18.84 Natel: 079/610.92.38

Courriel: ferrarifera@hotmail.com

Souvenirs du 1er août Par Mme Evelyne Pfister

Un ancien conseiller d'Etat du canton voisin qui prend la parole pour un message pacifiste et qui nous rappelle que la force de ce petit pays qu'est la Suisse, c'est aussi toutes ces nationalités différentes, et c'est la chance de ne pas avoir été dévasté, de ne pas être dévasté par les guerres.

La lecture du pacte par le Président du Conseil, un petit mot du Syndic, le cortège, les lampions qui font la joie des enfants, le feu et les feux d'artifice qui font l'unanimité puis, après un retour sous la cantine, des discussions interminables en écoutant toute la musique qu'on aime, on en arrive à vouloir refaire le monde mais pas forcément la Suisse. On en arrive à la conclusion que l'on a toujours été neutres et que l'on doit défendre la citoyenneté et oeuvrer pour le bien de la communauté, défendre nos institutions et oui, on finit au petit matin presque tous d'accord sur le fond. Il ne reste plus qu'à rentrer à pied au son des dernières notes de l'accordéon et de la trompette.

C'est ça le 1er août, avec le drapeau rouge et blanc, entouré de tous les autres représentants des cantons et des bénévoles **extraordinaires** qui font que la fête est belle.









Révision de la loi vaudoise sur l'énergie

Depuis le **1er juillet 2014** est entrée en vigueur la version révisée de la loi vaudoise sur l'énergie et de son règlement d'application (LVLEne - RSV 730.01).

Cette modification implique plusieurs changements notables concernant les bâtiments. Désormais, il est obligatoire d'obtenir un certificat énergétique cantonal du bâtiment (CECB) pour toutes ventes d'immeubles d'habitation (art. 39a). Ce certificat est également nécessaire lors du remplacement d'une installation de chauffage par une nouvelle installation fonctionnant aux énergies fossiles (art. 30b, al. 4).

Concernant les nouveaux bâtiments, il est maintenant obligatoire de couvrir au moins 20% des besoins en électricité (conditions normales d'utilisation) par une énergie renouvelable (art. 28b, al. 1). Les installations de ventilations de confort, quant à elles, doivent être couvertes au moins à 50% de leurs besoins par une énergie renouvelable (art. 28b, al. 2 et 3). Les chaudières au mazout ou au charbon ne peuvent couvrir plus de 60% des besoins de chaleur admissible pour le chauffage (art. 30b, al. 2). Enfin, les constructions nouvelles auront la possibilité de couvrir les 30% de la production d'eau chaude devant provenir d'énergies renouvelables avec du bois, si tant est que la chaudière excède les 70kW et que l'immeuble soit situé hors des zones soumises à immissions excessives (art. 28a).

Ces dispositions font l'objet du nouveau formulaire de justificatif énergétique EN-VD 72, concernant la part minimale d'énergie renouvelable à faire valoir dans le cadre des demandes de permis de construire.

Photos - Sortie des aînés 2014 & Thés dansants

La traditionnelle course de printemps des aînés a eu lieu le 19 juin dernier. Cette année, nos seniors sont partis à la découverte du Mont-Soleil et du Mont-Crosin, dans le Jura Bernois.









Tout au long de l'année, les bénévoles de Founex-Loisirs continuent également d'organiser les thés dansants. Les trois dernières éditions de l'année 2014 auront lieu les mardis 28 octobre, 18 novembre et 9 décembre prochains.







